

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL105

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 34 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« *b*) Après le mot : « député », la fin du 2° est ainsi rédigée : « désigné conformément à l'article 5 de la loi n° du . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 5 de la présente proposition de loi modifié par votre rapporteur.